

COMPTE RENDU DE CONSEIL MUNICIPAL
Du Vendredi 16 Mai 2025

Date de convocation : Lundi 12 Mai 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le Vendredi 16 Mai, le Conseil Municipal de la Commune de Grivesnes, s'est réuni sous la Présidence de **Madame Anne-Marie PREVOST**.

Présents : Madame Margherita COCHARD 3^{ème} Adjoint, Messieurs, Dominique DUMORTIER 2^{ème} Adjoint, Nicolas VION 1^{er} Adjoint, Kevin DEWULF

Absents excusés : Roger BONNENFANT, Jérémy LEROUX, Francis LEROUX, Frédéric PILLOT
Mr Roger BONNENFANT donne sa voix à Nicolas VION

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas VION

55/2025 Objet de la délibération: Restitution de la caution du logement communal

Madame le Maire informe les conseillers du départ de Monsieur et Madame Gaida qui occupait le logement 2 rue de l'Église.

L'état des lieux a été réalisé dans de bonnes conditions. Madame le Maire propose de restituer la caution de 732,03 € (sept cent trente deux euros et trois centimes).

Après délibération, les conseillers acceptent le remboursement de la caution. Un mandat administratif d'un montant de 732,03 € sera réalisé sur l'article 165 dépôts et cautionnement reçus pour le compte de Monsieur et Madame Gaida.

56/2025 Objet de la délibération: Devis isolation intérieure de la toiture du logement communal (ancien presbytère)

Madame le Maire présente le devis de la société MOBECO concernant l'isolation intérieure de la toiture et les plâtreries. Celui-ci s'élève à 22 107,87 € HT (soit 23 633,31€ TTC).

Madame le Maire informe qu'une demande de subvention auprès du Fonds Vert peut être réalisée.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis proposé par Madame le Maire et de faire une demande de subvention auprès du Fonds Vert.

57/2025 Objet de la délibération: Devis rénovation toiture logement communal (ancien presbytère)

Madame le Maire présente le devis de la société de Monsieur LESIEUR Johan concernant la rénovation de la toiture, Celui-ci s'élève à 20 952,42 € HT. Madame le Maire informe qu'une demande de subvention auprès du Fonds Vert peut être réalisée.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis proposé par Madame le Maire et de faire une demande de subvention auprès du Fonds Vert.

58/2025 Objet de la délibération : demande de subvention Fonds Vert – exercice 2025

Madame le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rénovation énergétique du logement communal 16, rue de l'église 80250 GRIVESNES

Pour un montant de travaux estimé à 85 779,60 € HT

Madame le Maire précise que dans le cadre du Fonds Vert pour la rénovation énergétique des logements communaux, la commune de Grivesnes peut bénéficier d'une subvention.

Correspondant aux devis présentés par:

Entreprise	TRAVAUX	Montant H.T
METROPOLE PLOMBERIE CHAUFFAGE AILLY-SUR-NOYE	Remplacement de la chaudière fioul par une pompe à chaleur Air/Eau	15496,00 €
METROPOLE PLOMBERIE CHAUFFAGE AILLY-SUR-NOYE	Modification des conduites des radiateurs.	1887,00 €
MOB ECO AILLY-SUR-NOYE	Isolation intérieure et platerie	25336,32 €
MOB ECO AILLY-SUR-NOYE	Isolation intérieure de toiture et platerie	22107,87 €
MICRO ENTREPRENEUR Lesieur Johan	Toiture	20952,42 €
Total		85 779,61 €

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

L'assemblée délibérante adopte le projet qui lui est présenté, sollicite l'aide de l'État à hauteur de 34311,84 € et arrête le plan de financement suivant (*préciser pour chaque item le taux et le montant de la subvention calculé par application de ce taux au coût estimatif HT des travaux*):

- o Subvention État DETR/ DSIL :
- o Subvention État Fonds vert : 85 779,61 € H.T x 40 % = 34311,84 €
- o Subvention État FNADT :
- o Subvention conseil régional Hauts-de-France :
- o Subvention conseil départemental de la Somme : 42 719,32 H.T x 40 % = 17087,73 €
- o Aide d'un EPCI :
- o Autres (fonds européens, etc.) :

Part revenant au maître d'ouvrage : (dont TVA)

- o Fonds propres : 34 380,04 €
- o Emprunt :
- o Crédit bail ou autres (à préciser) :
- o Recettes générées par le projet :

59/2025 Objet de la délibération: Devis pour le remplacement du four ménager du logement communal (ancien presbytère)

Madame le Maire informe les conseillers du dysfonctionnement du four ménager présent dans le logement communal 2 rue de l'église. Madame le Maire propose de changer le four et présente un devis de la société Synergie d'un montant de 646 € TTC comprenant achat et installation de celui-ci.

Après délibération, les conseillers acceptent le devis proposé par Madame le Maire pour l'achat et l'installation d'un nouveau four.

La séance est levée à 20h00

Madame Anne-Marie PREVOST

Maire de Grivesnes



Le secrétaire de séance

Monsieur Nicolas VION

1er adjoint